Une commission officielle nie toute exécution extrajudiciaire au Burundi

@rib News, 23/08/2012 â€“ Source AFPToutes les accusations d'exÃ©cutions extrajudiciaires au Burundi ont Ã©tÃ© rejetÃ©es une commission qui avait Ã©tÃ© chargÃ©e d'enquÃªter par les autoritÃ©s burundaises, a annoncÃ© jeudi le procureur gÃ©nÃ© la RÃ©publique du Burundi.La commission composÃ©e de six magistrats a enquÃªtÃ© sur les diffÃ©rentes allÃ©gations d'exÃ©cution extrajudiciaire au cas par cas, elle s'est rendue sur le terrain, a expliquÃ© le procureur gÃ©nÃ©ral, Valentin Bagorikunda. Elle n'a pu constater aucun cas d'exÃ©cution extrajudiciaire au regard de la dÃ©finition internationalement reconnue de ce crime, a-t-il poursuivi.
Le responsable a nÃ©anmoins concÃ©dÃ© la dÃ©couverte de cas d'homicide, de meurtre ou de torture, et annoncÃ© l'arrestation au cours des enquÃªtes de huit suspects, dont deux officiers de police du rang de colonel et de major.M. Bagorikunda s'exprimait Ã l'occasion de la prÃ©sentation du rapport de la commission aux diplomates accrÃ©ditÃ©s Ã Bujumbura.L'exÃ©cution extrajudiciaire est la mise Ã mort d'une personne ou d'un groupe de personnes sur l'initiative d'un gouvernement ou de l'un de ses organes en ayant recours Ã la force publique, mais cela demande que la personne soit explicitement ciblÃ©e et que l'on dÃ©montre que le gouvernement l'a ciblÃ©e dÃ©libÃ©rÃ©ment, a-t-il estimÃ©.Il ressort donc d rÃ©sultats des enquÃªtes qu'aucun crime sur tous ceux qui ont Ã©tÃ© documentÃ©s ne rÃ©pond Ã une telle dÃ©finition, a-t-il en accusant les auteurs de ces rapports de mensonges, de propos contradictoires.Le Conseil de sÃ©curitÃ© de l'ONU, notamment, a dÃ©noncÃ© des dizaines d'exÃ©cutions extrajudiciaires en 2010 et 2011 au Burundi.Le 12 juin, le procureur gÃ©nÃ©ral de la RÃ©publique du Burundi avait fini par annoncer la crÃ©ation d'une commission composÃ©e de six magistrats pour enquÃªter sur ces accusations.Le pouvoir burundais avait diligentÃ© cette enquÃªte sous la pression de ses principaux donateurs, Union europÃ©enne en tÃªte, qui se dit de plus en plus prÃ©occupÃ©e par les cas intolÃ©rables de violations des droits de l'Homme au Burundi.Mais le procureur gÃ©nÃ©ral a estimÃ© jeudi qu'un rapport de l'ONU rÃ©digÃ© sur la question, ainsi qu'un autre d'une association locale, l'Aprodeh, avaient Ã©tÃ© produits en violation des principes consacrÃ©s par les Nations Unies en matiÃ¨re d'enquÃªte sur les exÃ©cutions extrajudiciaires.Un diplomate occidental prÃ©sent Ã la prÃ©sentatio du rapport s'est pour sa part dit dÃ©solÃ© pour le Burundi.On ne s'attendait pas Ã de grandes rÃ©vÃ©lations, mais lÃ c'est tro a-t-il rÃ©agi sous couvert d'anonymat, dÃ©plorant que cette commission veuille donner des leÃ§ons sur ce qu'est une exÃ©cution extrajudiciaire au Conseil de sÃ©curitÃ© et Ã la communautÃ© internationale.